



Service d'assurances Novartis

Service d'assurances Novartis

Les collaborateurs qui sont en Suisse depuis peu doivent régler et organiser de nombreux domaines de leur vie quotidienne. La couverture d'assurance partiellement obligatoire en constitue un domaine important.

Les désignations au masculin relatives aux personnes concernent les deux sexes.

Le service d'assurances Novartis est un service gratuit pour les collaborateurs. Les conseils sont dispensés sur la base de critères objectifs et dans l'intérêt des collaborateurs. Les collaborateurs sont seuls responsables de la conclusion resp. de la non-conclusion d'un contrat et des éventuelles conditions d'assurance applicables.

Les conseils couvrent les domaines d'assurance suivants:

- >> **Maladie** (assurance de base légale et assurances complémentaires facultatives)
- >> **Responsabilité civile privée** (couverture d'assurance pour les dommages causés à des tiers)
- >> **Mobilier** (couverture d'assurance pour les dommages causés au mobilier de l'assuré)
- >> **Véhicule à moteur** (couverture d'assurance pour la responsabilité civile et la casco)
- >> **Risques-vie** (pour couvrir un prêt ou dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement)

Les collaborateurs et leurs proches profitent de prestations et de rabais intéressants négociés avec les compagnies d'assurance choisies.



Vous pouvez nous joindre sur la hotline: (061 32) 4 97 97

Les personnes suivantes vous conseilleront volontiers:

Conseiller	Téléphone	Email
Peter Steiner	061 324 71 63	peter.steiner@novartis.com
Peter Imhof	061 324 22 56	peter.imhof@novartis.com
Marcel Rutz	061 324 22 27	marcel.rutz@novartis.com
Markus Dönz	061 324 22 64	markus.doenz@novartis.com

Le service d'assurances Novartis décline toute responsabilité pour d'éventuelles erreurs ou renseignements inexacts.

www.versicherungsberatung-novartis.ch

Email: novartis.versicherungsberatung@novartis.com

© 2013 Novartis Pharma AG
HR Communications
CH-4002 Basel

www.hr.pharma.novartis.intra/ch